

Bulletin d'Informations

N° 22 - Janvier 2024

DINEAULT

Site Internet : dineol.fr

Mairie :
02 98 26 00 55
mairie-dineault@orange.fr



Meilleurs
VŒUX 2024

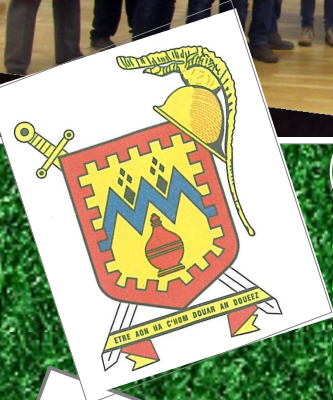
C'est avec plaisir que le Comité de Rédaction du Bulletin Municipal vous offre ses Meilleurs Vœux pour cette nouvelle Année 2024.

Sommaire n°22

- P1 : (Couverture) :** Âges et Vie (Convention)
Vœux : personnel communal. Marché de Noël. Générations Mouvement : goûter de Noël.
- P2-3 :** - Édito de Christian HORELLOU.
- P4-5 :** - CR du Conseil Municipal
- P6 :** - Travaux sur la commune :
→ . Réhabilitation du bourg (plans)
- P7 :** - Conseil Communautaire
- Vœux au personnel communal
- P8 :** - Vœux aux habitants
- Convention Conseil Départemental.

- P9 :** - Marché de Noël
- Générations Mouvement (Goûter)
- Bourse aux plantes.
- P10 :** - PNRA P. DOUGUET : les arbres.
- P.DOUGUET : Le Père Noël
- P. DOUGUET : Solidarité.
- P11 :** - PNRA Manifestation d'Intérêts (AMI)
- P12 :** - Influenza Aviaire
- Bibliothèque : Nouveautés....
- Etat-Civil

Directeur de Publication : Christian HORELLOU
Bulletin Municipal conçu, réalisé, imprimé et distribué par le « Comité de Rédaction »
Mairie de DINEAULT. Bulletin Municipal n° : 22. Date d'édition : janvier 2024



Avec le conseil municipal, ici présent, je vous souhaite une très belle année 2024, empreinte de joies familiales, de convivialité et de bonheurs partagés, de santé avec une pensée particulière pour celles et ceux touchés par les épreuves de la vie, la maladie, la solitude, la perte d'un être cher.

J'adresse également mes vœux aux forces vives de notre commune : les agriculteurs, les artisans, les commerçants, les équipes pédagogiques de nos deux écoles Pierre Douguet et Sainte Anne qui accueillent 110 enfants.

Meilleurs vœux aussi à l'École de Gendarmerie qui a formé, en 2023, 1073 gendarmes à un métier de plus en plus difficile mais de plus en plus nécessaire pour nous protéger des désordres de notre société. Nous avons d'ailleurs le plaisir d'avoir parmi nous le général Christian DEVY, Commandant de l'école et son épouse.

Meilleurs vœux aux bénévoles de la Bibliothèque Municipale et des associations. Nos vœux également à nos infirmières qui chaque jour parcourent notre commune pour apporter les soins indispensables à nos personnes fragiles, aux encadrants et résidents des Genêts d'or et d'Âge et Vie, à la compagnie de théâtre de marionnettes la « P'tite Semelle », au nouveau Comité des Fêtes.

J'adresse également mes vœux aux nouveaux habitants qui ont choisi de vivre à Dinéault. Je leur souhaite la bienvenue et une bonne intégration dans notre commune.

➡ C'est aussi le moment de faire le bilan des actions et des investissements menés en 2023.

Après plus d'un an de travaux, les cloches de l'Église carillonnent à nouveau. Nous avons constaté le beau résultat final : une toiture neuve qui repose sur une charpente bien consolidée, une façade et un clocher qui ont retrouvé leur éclat, un éclairage intérieur qui donne au chœur une belle luminosité. Ainsi notre église paroissiale Sainte Marie Madeleine, expression de la mémoire collective, se trouve embellie mais surtout consolidée. Nous mesurons combien il est important pour une commune de ne pas laisser les bâtiments communaux se dégrader, car ne pas intervenir à temps s'avère lourd de conséquences pour les générations suivantes. Le coût total, études comprises s'élève à 771 000 € HT. Nous avons bénéficié de 243 000 € de subventions.

Le Pumptrack a été achevé au moment des vacances scolaires d'été si bien que petits et grands ont pu profiter de ce nouvel équipement qui présente de nombreux intérêts : il permet une activité ludique et sécurisante ; il permet des bénéfices physiques et mentaux ; il permet de satisfaire un large public. Je crois que le Pumptrack a de l'avenir car c'est un loisir nouvelle génération : une activité physique de plein air, pas de consommation d'énergie, peu d'entretien. En outre, les enfants développent une habitude du vélo et donc une accoutumance à la mobilité active. Le coût HT est de 136 000 €. Nous avons bénéficié de 62 200 € de subventions.

Les travaux de voirie sont une constante annuelle menés à bien à hauteur de 120 000 €. Ils sont indispensables à la sécurité de tous et pour les travaux agricoles. Le nouvel adressage touche à sa fin avec la distribution des nouveaux numéros. Ainsi chaque habitant de la commune a une adresse bien identifiée et normalisée dans la BAN, Base Adresses Nationales. C'est une mise à jour indispensable pour assurer l'accès aux secours, aux services de livraison et de raccordement à la fibre. Par ailleurs, l'effacement des réseaux se poursuit notamment dans les cités du Garvan et de San Dispar.

Le PLU de Dinéault a été validé par la préfecture après son adoption en conseil municipal et en conseil communautaire au début de l'année 2023. Je rappelle brièvement les grands axes : Conforter et densifier le bourg ; protéger l'agriculture ; préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et les continuités écologiques et protéger la ressource en eau. Il s'inscrit dans une démarche générale de sobriété dans l'utilisation de tous les espaces. Le PLU prévoit un droit de préemption communal que nous avons déjà exercé pour un montant de 40 000 € sur le terrain situé rue du Yed, en face du cimetière, en vue de permettre de nouveaux logements.

L'année 2023 a été ponctuée d'événements festifs organisés par l'Association des Chasseurs et le nouveau Comité des Fêtes. Le nouveau Comité a vu le jour au printemps 2023. Les animations ont été de belles réussites : le Marché de Printemps, les Fêtes Communales de la Pentecôte, le Moules Frites et Bal Populaire de l'été, le Forum des Associations, le Marché de Noël, ainsi que plusieurs moments de convivialité avec les anciens. L'École de Gendarmerie a organisé la présentation aux drapeaux d'une compagnie. Elle a été l'occasion de réunir les 3 écoles de la commune.

L'année 2023 a vu l'installation dans la maison médicale de Fanny THEBAULT, kinésithérapeute- ostéopathe et j'espère aussi l'installation d'un médecin avant l'été 2024.

L'année 2023 est aussi celle de la tempête Ciaran. Les bâtiments des exploitations agricoles ont été sévèrement touchés et plusieurs abonnés ne disposent toujours pas du téléphone. Il est toujours réconfortant de constater que la mobilisation des volontaires permet de surmonter les difficultés et à toutes celles et ceux qui ont donné de leur temps, de leur énergie, et ils sont nombreux, je dis merci.

D'ores et déjà nous pouvons tirer quelques leçons de cet épisode difficile qui, compte tenu du réchauffement climatique, peut et va se reproduire : les arbres trop grands, à proximité immédiate des maisons, constituent un véritable danger et doivent être coupés. Il faudra certes des mois, voire plus, pour effacer les traces dans la nature. En tant que Maire, je dis encore bravo et merci à toutes celles et ceux qui « se sont retroussés les manches ». Je tiens également à mettre en avant d'autres comportements courageux notamment celui de Pierre MONDORGE qui a porté secours à un automobiliste dont le véhicule était en feu. Le Préfet du Finistère lui a décerné la médaille de bronze du courage et du dévouement.

Quelques données pour clore l'année 2023, l'état civil de la commune a enregistré 8 naissances, 4 mariages et 21 décès. Nous avons accordé 11 permis de construire, 32 déclarations de travaux et 50 certificats d'urbanisme.

(À suivre page suivante)

2024 est là et donc aussi de nouveaux projets : la situation de nos finances nous permet de continuer à investir dans des projets destinés à améliorer les services et la sécurité de tous.

L'aménagement du bourg est le projet d'envergure qui commencera cette année. C'est un vaste chantier qui s'annonce important, tant dans le temps que pour les finances. Je vous rappelle les objectifs : améliorer la sécurité et les déplacements dans l'ensemble du bourg, donner la priorité aux piétons dans le centre bourg, embellir, verdier, offrir un cadre de vie agréable et faciliter la mobilité douce et décarbonée. Trois zones sont particulièrement concernées : celle de la rue Menez Ty-lor, le carrefour de la boulangerie, la rue du Chap. Vous avez été consultés en amont lors d'une déambulation et lors d'une réunion publique en mai 2023. Les appels d'offre sont lancés et les travaux devraient débuter au printemps. Je ne vous cache pas qu'il y aura des perturbations dans vos déplacements quotidiens et je compte sur votre compréhension.

Concernant également le bourg mais en dehors de ce projet, des travaux de voirie sont prévus sur la rue du Roudou Hir avec l'objectif de créer un couloir piéton.

La question des énergies renouvelables sera également un sujet important de 2024 dans le cadre de la loi d'accélération des énergies renouvelables promulguée en mars 2023. Il s'agit de planifier au plus près du terrain. Les communes peuvent définir, en concertation avec leurs administrés, des zones sur lesquelles les projets seront facilités et obtiendront des avantages. Ces zones d'accélération ne seront pas des zones exclusives et des projets pourront être réalisés en dehors. Plus précisément à Dinéault : un parc de 4 éoliennes fonctionne sur les hauteurs de Menez-Bras. D'autres projets éoliens ont été évoqués ces dernières années mais ont été bloqués en raison des perturbations sur les faisceaux radars de plusieurs aéroports. Cependant le terrain de Menez-Bras est intéressant pour installer, aussi, des panneaux photovoltaïques. En effet, c'est un terrain non cultivé, et toutes les infrastructures de transports d'électricité existent déjà sur ce site. 2 propriétaires se sont portés candidats pour 2 parcs photovoltaïques. Les éoliennes plus les panneaux produiraient l'équivalent de l'électricité nécessaire aux familles de Dinéault. De nombreuses autres possibilités existent pour le photovoltaïque notamment dans les exploitations agricoles dont les bâtiments disposent de toitures conséquentes et dans les nouvelles constructions. En ce qui concerne la commune, nous envisageons des ombrières sur le parking de cette salle. (NDLR : de La Tour d'Auvergne). Au-delà de la nécessaire accélération de la production d'énergies renouvelables, les efforts en matière de sobriété énergétique doivent se poursuivre.

L'un des enjeux actuels pour Dinéault, comme pour toutes les communes, est la maîtrise de nos coûts énergétiques : la première des actions est de limiter les consommations. La deuxième action vise à limiter l'utilisation des énergies fossiles. 28% de notre énergie est consommée sous forme d'électricité, 19% sous forme de gazoil et 53% sous forme de pellets de bois. Le pellet, malgré une hausse des prix, reste compétitif. Ce choix du pellet modère l'impact budgétaire du coût de l'énergie, ce qui nous permet de poursuivre nos investissements. Il permet aussi de réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Nous envisageons également d'améliorer la défense incendie, surtout dans la partie nord de la commune, par l'installation de « bâches » de stockage.

Ainsi si notre commune se transforme, évolue, c'est grâce à celles et ceux qui, agissent à quelque niveau que ce soit dans notre belle commune et je veux les en remercier chaleureusement. Les services municipaux administratifs, techniques, scolaires, de restauration, d'entretien qui travaillent pour vous au quotidien et qui participent au bon fonctionnement du service public. Je tiens à dire la qualité et l'engagement de nos agents pour vous servir. Les bénévoles de la bibliothèque municipale qui vous accueillent deux fois par semaine et qui maintiennent un lien fort avec les écoles, les membres des associations professionnelles, sportives et socioculturelles, et des anciens combattants. Vous faites vivre notre commune. La mairie joue, à cet égard, un rôle de facilitateur avec un forum des associations et une mise à disposition des salles communales.

Je tiens également à saluer les élus qui sont à mes côtés, plus particulièrement les adjoints qui sont en première ligne Hélène, Eric, Marie Louise et Guy et avec lesquels j'ai beaucoup de plaisir à travailler tout au long de l'année. Si nos projets avancent, nous le devons à un vrai travail d'équipe. Nous formons ensemble une force de proposition dans la bonne humeur et l'efficacité. Merci également aux conseillers municipaux pour leur travail en amont et pendant les conseils municipaux ainsi qu'aux membres des commissions. Avec l'équipe municipale, nous définissons ensemble les priorités, les projets et les objectifs de notre action en recherchant l'intérêt général qui ne coïncide, hélas, pas toujours avec les intérêts particuliers.

Face à la dureté du monde : conflits, dérèglement climatique, montée des extrémismes, violence verbale, défense des intérêts particuliers, essayons, ensemble, de préserver une qualité de vie dans notre belle commune de Dinéault. Vous avez certainement lu dans les journaux que Dinéault connaît une diminution importante de sa population. Cette situation est liée en majeure partie à « l'effet École de Gendarmerie » car seuls les élèves à l'école depuis plus de 6 mois sont comptabilisés comme Dinéaultais et lors du recensement de 2020, ils étaient moins nombreux, le prochain recensement devrait rééquilibrer. De plus le solde naturel est négatif avec moins de naissance que de décès. Il faut surtout noter une baisse du nombre de naissances comme c'est le cas au niveau national. Le solde migratoire qui pourrait compenser est quant à lui difficile à chiffrer.

Pour terminer, je vous souhaite encore, ainsi qu'à vos proches, une excellente année remplie de satisfactions individuelles et collectives et de solidarité au quotidien auprès des personnes fragiles. Je vous souhaite enfin une très bonne santé sans laquelle rien n'est possible. **Bonne Année 2024 à toutes et à tous !!!**

(Le Maire : **Christian HORELLOU**).

Le compte-rendu de la séance du 26 septembre 2023 est adopté. (*Unanimité*)

Conseillers	
En exercice	19
Présents	14
Procurations	3
Votants	17

Autorisations d'urbanisme : Conditions et Guichet Numérique

Rapporteur : Guy LE FLOC'H : La loi ELAN du 23/11/2018 impose que les communes de plus de 3 500 habitants disposent d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Il est proposé de mettre en place cette télé-procédure pour toutes les communes dont la CCPCP gère déjà l'instruction des autorisations du droit des sols et de permettre à chaque administré et à chaque usager du service de déposer un dossier par voie dématérialisée. La CCPCP, ainsi que chaque commune concernée, disposeront, sur leur site internet respectif, d'un lien s'intitulant GUICHET NUMERIQUE des autorisations d'urbanisme (GNAU) pour cette opération. La mise en place du GNAU nécessite un règlement qui définit les conditions générales d'utilisation (CGU). Ce dernier précise notamment les droits et obligations de la collectivité et des usagers, le mode de fonctionnement du téléservice et ses spécificités techniques. Enfin chaque commune confiant l'instruction des autorisations d'urbanisme à la CCPCP doit présenter ces CGU en conseil municipal. (*Unanimité*).

Éclairage public : Convention SDEF et Dinéault pour la Rue du Yed

Rapporteur : Christian HORELLOU : Dans le cadre de travaux d'éclairage public, la commune sollicite le SDEF (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère) pour les travaux suivants : rénovation point lumineux - RUE DU YED.. La commune et le SDEF conviennent que la contribution communale aux prestations prendra la forme d'un fond de concours. Il est convenu et arrêté ce qui suit : afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise

de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés. Dans le cas présent le montant des travaux est estimé à 900 € HT, le reste à charge communal sera de 500 € HT.

(2 abstentions)

Transports Scolaires Subventions 2022/2023

Rapporteur : Marie-Louise BURLLOT : Le Conseil Régional de Bretagne assure l'organisation des transports scolaires depuis le 1er septembre 2017, en lieu et place du département du Finistère, au sein d'un réseau unifié intitulé Breizh Go.

La Commune de Dinéault n'intervient plus dans ce domaine mais verse une aide aux familles.

Ainsi, par délibération du 5 mars 2020, le conseil municipal a donné son accord pour verser une subvention forfaitaire de 16 € par enfant et par trimestre aux familles utilisant le service « Transport scolaire », soit 48 € par année scolaire complète et par enfant. Selon les informations obtenues auprès du transporteur, à la rentrée scolaire 2022/2023, il y avait 88 élèves inscrits, se répartissant de la manière suivante pour les trois trimestres : 58 familles de 1 enfant : pour un montant de 2 784.00 €. 14 familles de 2 enfants ou plus : pour un montant de 1 440.00 €, soit un montant total de : 4 224.00 €. Il est précisé que : la subvention sera proratisée pour les élèves inscrits en cours d'année ou ayant déménagé avant le vote du conseil municipal, à la condition d'avoir communiqué à la Mairie, avant de quitter la commune, leur nouvelle adresse ainsi qu'un relevé d'identité bancaire. Chaque trimestre commencé sera dû au titre du versement. L'en-voi ou le dépôt du relevé d'identité bancaire ou postal à la Mairie devra se faire avant le 22 décembre 2023, les familles étant avisées par courrier de l'octroi de cette subvention. (*Unanimité*).

Garderie École publique : modification de la tarification

Rapporteur : Marie-Louise BURLLOT : Afin de réaliser la facturation de la garderie directement sur le portail Berger Levrault Enfance, un passage à l'unité au ¼ d'heure doit être appliqué en remplacement d'une tarification actuelle à la minute. Il est également proposé de modifier les tarifs de la garderie de l'école publique de Dinéault fixés lors de la séance du Conseil Municipal du 16 août 2017, à savoir : 0.65 € le ¼ d'heure pour les enfants dinéaultais, 0.70 € le ¼ d'heure pour les enfants non dinéaultais. Il est rappelé que tout ¼ d'heure commencé sera dû. Cette tarification sera mise en place à compter du 1er janvier 2024.

(2 abstentions).

Acquisition et subvention pour désherbeur

Rapporteur : Guy LE FLOC'H : Les services techniques de la commune proposent de faire l'acquisition d'un outil de désherbage de surfaces sablées et stabilisées afin de faciliter l'entretien du cimetière selon la norme « zéro phyto », ce qui est le cas à Dinéault depuis 2018.

Le coût de ce matériel est de 2 158.33 € HT. Celui-ci présente plusieurs avantages : il détruit la racine des mauvaises herbes et travaille en faible profondeur permettant une déstructuration du sol moins importante, il est destiné aux surfaces envahies de mousse et adventices, sur des terrains allant jusqu'à 200 m². La région Bretagne octroie une subvention de 50% pour l'acquisition de ce matériel. (*Unanimité*).

Ouverture des crédits d'investissement

Rapporteur : Eric BODIOU : Comme chaque année, Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement à hauteur du ¼ des crédits ouverts de l'année n-1 soit 250 573.07 €. Le conseil municipal s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif 2024 de la commune. (*Unanimité*).

(Suite : page suivante).

**Lotissement
Marcel CHARLES
Décision
modificative**

Rapporteur : Eric BODIOLU : Au titre de la sincérité budgétaire et du principe d'annualité budgétaire, des réajustements sont à réaliser sur le budget du lotissement Marcel Charles pour l'exercice 2023 : - Une diminution des crédits au chapitre 7015 de 86 042.00 € représentant la différence entre le montant affiché au budget primitif et le montant HT des ventes réalisées en 2023. - La diminution de crédit de 50 014.87 € HT au compte 1068 (résultat cumulé de fonctionnement) et son affectation au compte 002. L'affectation au 1068 n'est pas prévu dans une comptabilité de stocks.- L'exécution d'opérations d'ordres purement comptable qui n'auront aucune incidence sur le budget. (*Unanimité*)

**Lotissement
Marcel CHARLES
Subvention
d'équilibre**

Rapporteur : Eric BODIOLU : Le service de gestion comptable de Châteaulin nous rappelle qu'il est impossible d'équilibrer la section de fonctionnement sans versement d'une subvention d'équilibre du budget principal. Il est donc indispensable de réaliser le versement d'une subvention du budget principal d'un montant de 96 171.00 € HT au budget du lotissement Marcel Charles. (*Unanimité*).

**Convention
d'occupation
précaire
Rue Menez Ty Lor**

Rapporteur : Christian HORELLOU : La commune de Dinéault est propriétaire d'un logement situé 1 Rue Menez Ty Lor à Dinéault. Cet appartement appartient au domaine privé de la commune et est soumis à l'application d'une convention précaire et révocable, dérogatoire aux dispositions édictées par la loi n°89-462 du 06 juillet 1989 sur les baux d'habitation. Ce logement est à usage d'habitation principale avec une superficie approximative de 156.20 m2. Depuis le 23 mai 2022, la commune met à disposition ce logement à titre gracieux à une

famille ukrainienne hébergée en urgence. Il est proposé au conseil municipal d'établir une convention d'occupation précaire du domaine privé entre la commune de Dinéault et Madame Valeriia DEMYDOVA à compter du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024. Superficie : montant de loyer de 250 €/mois. Le loyer sera indexé annuellement selon l'indice trimestriel des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié par l'INSEE. L'indice de base retenu étant le dernier indice connu à la signature de l'acte. (*2 abstentions*).

**Rosconnec
Prix de cession
d'une portion de
chemin**

Rapporteur : Eric BODIOLU : Dans le cadre de l'acquisition de Monsieur LETELLIER et Madame WERBROUCK d'une portion de voies communales enserrée entre deux parcelles cadastrées ZM n°35 et n°37, ainsi qu'une zone de portion de chemin pour une superficie totale estimée à environ 105 m2 et compte tenu de la délibération du conseil municipal du 08 octobre 2020 portant sur l'accord de principe de la cession, il était précisé que la cession ne pourrait s'effectuer qu'après la réalisation d'une enquête publique L'enquête publique vi-

sait à vérifier la désaffectation des voies communales et portions de chemin rural et à respecter le droit de préemption des propriétaires riverains des parcelles concernées. Après avis des Domaines, l'enquête publique n'est pas nécessaire. Le montant estimé est donc de 3 € x 105 = 315 € HT. Les frais occasionnés par la vente, notamment les frais d'arpentage, notariés, de publication, d'insertions, de timbres, d'enregistrement, seront à la charge des acquéreurs. (*Unanimité*)



Décisions du Maire : PORTALP : Maintenance portes automatiques : 171,81 € HT - INSURANCE RISK MANAGEMENT : Contrat d'assistance en assurance : 850 € HT. - DC : Provisions/clients douteux : 2 646,18 € HT. - Remise en état de l'appartement n°1 au 17 place de l'Église : 7 211,12 €.



Questions diverses : • **Tempête CIARAN :** Christian HORELLOU remercie les conseillers, agents, entreprises, agriculteurs et particuliers pour l'aide apportée. Il informe le conseil des nombreux dégâts survenus sur les exploitations agricoles et maraîchères, certaines d'entre elles ont été durement touchées. La commune a également subi quelques dégâts sur ses bâtiments (atelier du service technique, automates, ventilations restauration scolaire...).

- **ENR (zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables) :** la loi du 10 mars 2023 sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables confère aux collectivités locales un rôle important dans l'implantation des projets éoliens et photovoltaïques, que le Gouvernement veut multiplier d'ici 2050. Les communes devront identifier des zones « d'accélération » propices aux installations d'énergies renouvelables. La commune propose la parcelle ZS n°50,51,52,53 et 54, l'ensemble des exploitations agricoles ainsi que la possibilité d'une installation d'ombrières avec panneaux photovoltaïques sur le parking de la salle de la Tour d'Auvergne.

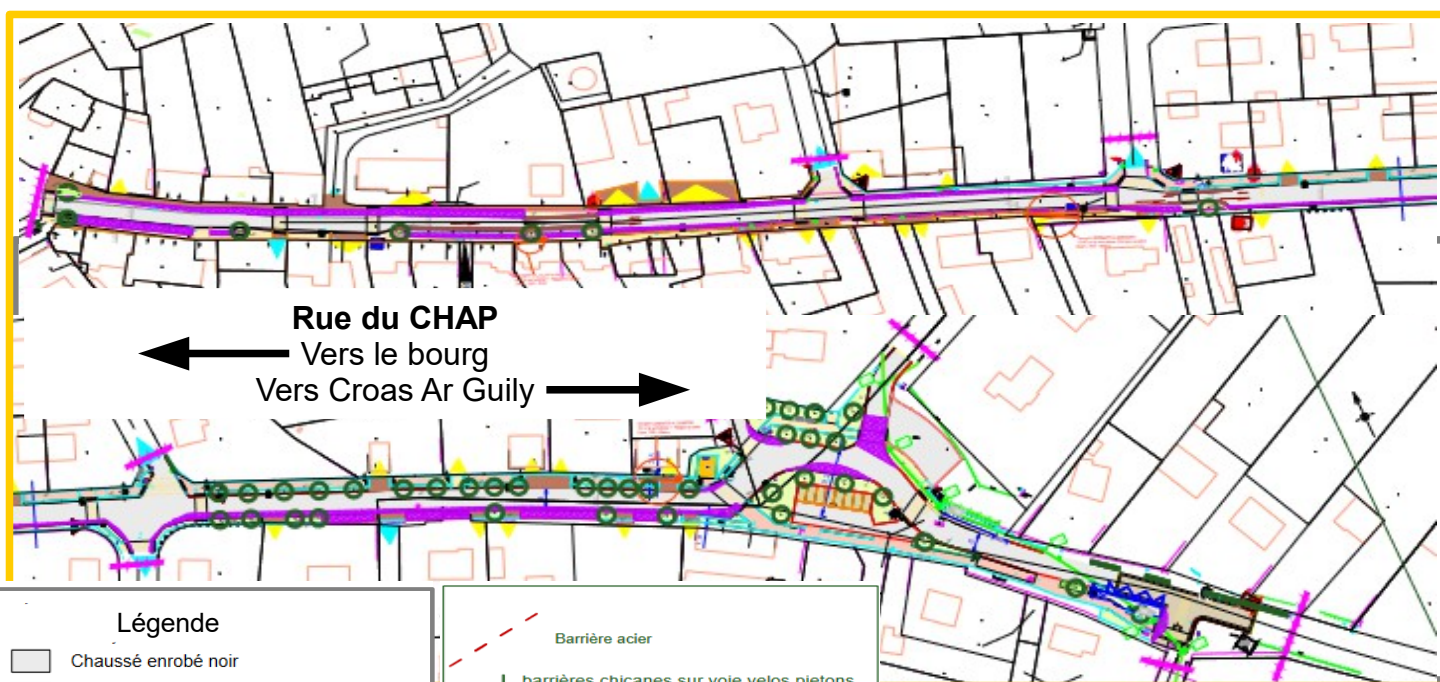
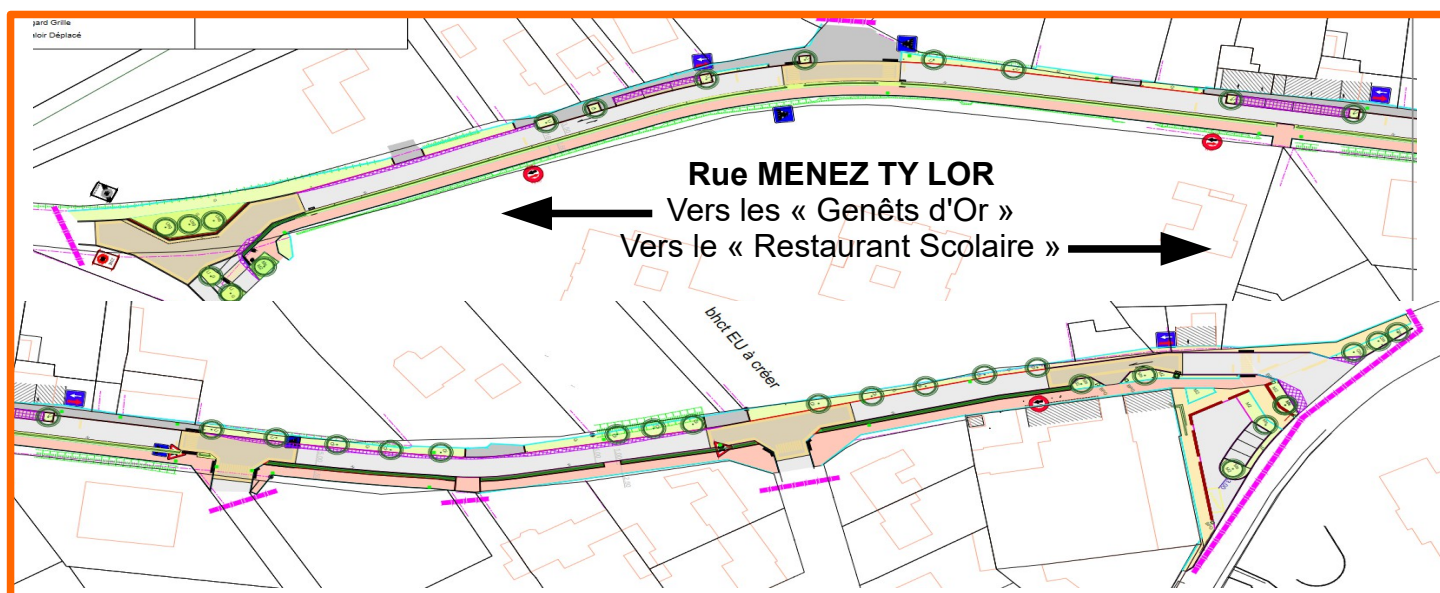
- **Protection incendie :** Monsieur Jean-Marc CORNILLON a réalisé une étude sur les bornes incendie présentes sur la commune de Dinéault. Il en ressort que certaines bornes ne sont pas conformes aux exigences du SDIS. Certains secteurs, dont le nord de Dinéault, ne sont pas correctement desservis. Il est important de prévoir un investissement au budget 2024.

- **Projet aménagement du bourg :** réception de la DCE et lancement prochain de la procédure d'appel d'offre.

- **Parcelle Rue du Yed :** suite à la visite de Madame MAGADOUX, architecte membre du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement), deux possibilités s'offrent à la commune pour l'aménagement de ce terrain dans le respect de la politique du PLU instaurée pour Dinéault : l'installation de trois maisons individuelles ou d'un collectif avec plusieurs appartements.

Travaux sur la commune.

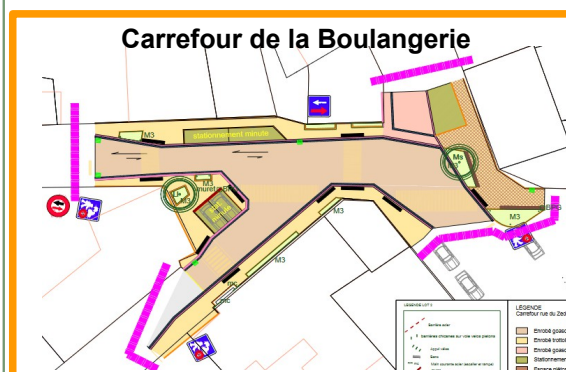
Le gros chantier auquel s'attaquent les élus est celui de la réhabilitation du bourg. Pour cette première tranche, la rue Menez Ty Lor, le carrefour de la boulangerie et la rue du Chap sont concernés. Les études, confiées au bureau Jacques QUERELOU « Lieux dits » de Quimper, ont achevé leur travail de recherches et de mise en place des solutions envisagées. Le DCE (Document de Consultation des Entreprises) a été émis à la fin de l'année 2023. Les offres devraient parvenir ce mois-ci, le choix des entreprises, dévolu à la Commission Appel d'Offres, aura lieu dans la foulée, le démarrage des travaux devrait se faire au cours du premier semestre.



Légende

- Chaussée enrobé noir
- Chaussée goasq poncé
- Piste mixte enrobé goasq poncé
- Trottoir et accès enrobé noir
- Stationnement pavés béton engazonnés
- Espace piéton enrobé
- Espace planté
- Poutre de rive
- Accotement renforcé, option charmille
- Bordure T2 granite
- Bordure T2 béton
- Bordure T2 coulée en place
- Bordure granitée gris largeur 20cm
- Bordures béton solin
- Chaînette pavé granite 10 / 10
- Caniveau CC1
- Marquages résine
- Dalles pododactiles
- Regard Grille
- Avaloir Déplacé

- Barrière acier
- barrières chicane sur voie vélos piétons
- Appui vélos
- Banc
- Main courante acier (escalier et rampe)
- muret
- BPG: Borne pierre granit
- plantation d'arbre:
Usg Ulmus Sapporo Gold
Qi Quercus ilex
LI Ligustrum lucidum (japonicum)
Ms Magnolia soulangeana
- repères massifs plantés
- Plantation de haie
- plots dans massifs



Les plans et croquis relatifs aux travaux de « réhabilitation » du bourg seront présentés, dans la mesure du possible, de façon plus lisible et plus détaillée dans les prochains Bulletins d'Informations Ils seront naturellement accompagnés de photos et d'explications tout au long du chantier.

(Texte et montage: Guy LE FLOC'H – Plans et légendes : Jacques KERELOU)

Session du Conseil Communautaire

Pour la seconde fois de ce mandat, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de la Tour d'Auvergne à Dinéault ce mardi 19 décembre à 18 h. Implantée au cœur du Finistère, la CCPCP, mise en place depuis le 1er janvier 2017 est composée de 17 communes avec un peu plus de 24 000 habitants. Située entre l'Aulne et le fond de la baie de Douarnenez, sa situation géographique privilégiée (proximité de la voie express et à mi-chemin de Brest et de Quimper) en fait un lieu d'échanges et de développement économique, et cela tout en conservant cet aspect convivial et chaleureux propre aux petites communes bretonnes.



De gauche à droite : (à la salle de La Tour d'Auvergne) : rappel du bureau :

Jacques GOUEROU : Maire de Cast et 2ème V.P (qualité et la gestion de l'eau) - **Jean-Luc VIGOUROUX** : Maire de Lennon et 8ème VP (ressources humaines et mutualisation). - **Pauline CARO** : Maire de Lannédern et 3ème V.P (stratégie financière et gestion des infrastructures communautaires). - **Gaëlle NICOLAS**, Maire de Châteaulin, Présidente, - **Dominique BILIRIT** : Maire du Cloître-Pleyben et 5ème V.P (enfance-jeunesse). - **Joël BLAIZE** : Maire de Plomodiern et 6ème V.P (aménagement du territoire). - **Paul DIVANAC'H** : Maire de Plonévez-Porzay et 4ème V.P (tourisme).

Absents sur la photo : **Gilles SALAUN** : Maire de Saint-Coulitz et 7ème VP (travaux, énergie et numérique). - **Didier PLANTE** : Maire de Ploéven et 9ème VP (gestion des déchets). - **Amélie CARO** : Maire de Pleyben et 1ère VP (développement économique, agriculture, emploi et économie sociale et solidaire).

La communauté de communes est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes sur un territoire d'un seul tenant et sans enclave. La communauté de communes a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Elle doit donc prendre un certain nombre de décisions dans les domaines qui lui sont propres. C'est ainsi que la séance du 19 décembre comportait 46 délibérations dont la plupart sont discutées et ont donné lieu à débat lors du travail des commissions. 44 élu(e)s, issu(e)s des 17 communes, composent le Conseil Communautaire. Il se réunit une dizaine de fois par an dans les communes ayant les capacités de l'accueillir, par rotation.

(Texte, images : Guy LE FLOC'H)

Pot de fin d'année



Comme il est de tradition, sur invitation du maire, l'ensemble du personnel municipal s'est réuni à la salle de La Tour d'Auvergne le vendredi 23 décembre, accompagné des adjoints et des conseillers municipaux.

L'introduction de Christian HORELLOU s'est traduite par la présentation des nouveaux venus au cours de l'année :

« **Florian**, qui travaillait auparavant à l'École de Gendarmerie, œuvre désormais au service technique, le principal conducteur de l'épaveuse c'est lui. **Laure**, habite Plomodiern mais vient de Carhaix. Laure gère la Poste et participe à l'accueil et à bien d'autres tâches administratives. **Océane**

de St Ségal est au service scolaire : accompagnement des enfants, cantine, entretien des locaux. **Halyna** vient d'Ukraine, habite au Rest et travaille aussi au service péri-scolaire ». Il fait ensuite allusion aux moments difficiles générés par la dernière tempête, des conditions de travail moins agréables en cuisine, ou encore des enfants demandant plus d'accompagnement à l'école Pierre DOUGUET cette année.

« Merci pour le travail accompli, pour l'engagement que vous avez tous, avec le souci de bien faire. Il est nécessaire pour le maire, les adjoints et les élus de pouvoir compter sur vous. Je suis impliqué depuis bientôt 10 ans dans notre mairie et vous constituez l'équipe la plus rassurante de cette période. Vous êtes au service de tous les Dinéaultais, et votre action est reconnue par nos administrés. Merci également aux élus qui participent au pilotage et aux prises de décisions et plus particulièrement aux adjoints avec lesquels l'entente est parfaite ».

Sa conclusion concerne les projets pour 2024 et notamment l'aménagement de la rue Ménez Ty Lor, de l'espace devant la boulangerie, ainsi que celui de la rue du Chap. L'objectif est de sécuriser la circulation, de permettre la mobilité douce, de verdier les espaces pour s'adapter à l'évolution climatique.

« Travaillons pour maintenir notre petite république. Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année ».

C'est autour d'un magnifique buffet monté par Jean Luc VERBRUGGE que s'est achevée en toute simplicité, cette soirée festive. Et un petit clin d'œil et les félicitations à ce Grand Maître de la Confrérie des Birettes de Bué en Sancerre (tout un programme !!!)... capable de réunir l'art de la création et les défis de l'imagination.

(Texte, images : Guy LE FLOC'H)

Les vœux municipaux 2024



Ainsi, traditions et communications le suggèrent, les vœux du Maire demeurent un moment important dans la vie citoyenne d'une collectivité. Cette cérémonie qui se veut conviviale est un moment de partage avec, d'abord les retours sur les différents événements et réalisations qui ont marqué l'année passée puis, et surtout, les projets des temps à venir.

Le maire, Christian HORELLOU, a pris la parole pour exprimer ses vœux à la population.

Élus locaux, présidents d'associations, acteurs de la vie locale, partenaires, élus et agents de la commune étaient présents en nombre pour assister à cette cérémonie. *(L'intégralité de ce discours se trouve pages 1 et 2 du présent bulletin sous forme d'édito).* Chaque participant a pu ainsi s'imprégner du dynamisme de la commune et vérifier que ce qui avait été dit, a été fait.

Quant à l'avenir, le projet majeur est celui de la « réhabilitation » du bourg. Ce travail va s'effectuer par étapes et ce bulletin vous précisa, au fur et à mesure de l'avancée des travaux, les secteurs concernés et les méthodes et techniques employées.



solidarité, pour pouvoir continuer à œuvrer pour le bien-être de notre communauté rurale.

(Texte : Guy LE FLOC'H. Images : Marie-Louise BURLLOT)

« Âges et Vie », partenaire du Département

Ce vendredi 1er décembre, Maël DE CALAN, Président du Conseil départemental du Finistère, et Olivier LEBOUCHE, Président d'Âges & Vie, ont signé une convention de partenariat pour permettre le développement d'une nouvelle offre d'hébergement pour les personnes âgées sur les communes de Spézet, Saint-Evarzec, Poullan-sur-Mer, Guisseny, Le Folgoët et Plabennec. Cette signature s'est déroulée en présence de Sophie BOISSARD, Directrice Générale de Clariane (maison mère d'Âges & Vie), Catherine JEANTET, Directrice Générale d'Âges & Vie, Nathalie LOUAIL, Directrice Générale Adjointe du Crédit Agricole Finistère et de Mathilde LETERRIER, Directrice Territoriale Finistère de la Banque des Territoires.

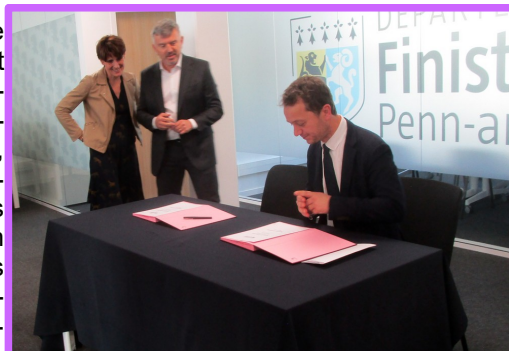
Âges & Vie propose une alternative complémentaire aux maisons de retraite et au maintien à domicile individuel des personnes âgées en développant l'habitat sous la forme de colocations, accueillant chacune 8 personnes âgées en perte d'autonomie (du GIR 2 au GIR 6). Deux colocations sont généralement construites à proximité l'une de l'autre sur une même commune, afin de répondre aux besoins des aînés de la commune et des environs proches. D'ici à 2026, Âges & Vie souhaite pouvoir répondre à la demande des communes citées pour implanter des colocations sur leur territoire, soit un total de 104 nouvelles places. Elle disposera, pour ces nouvelles maisons partagées, d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) intégré et proposera la présence de professionnels 7 jours sur 7, avec une astreinte de nuit assurée par une auxiliaire de vie, garantissant ainsi, une sécurisation constante des colocataires. Âges & vie a déjà une autorisation de SAAD intégré pour huit maisons partagées dans le Finistère. **« Le Département finistérien considère les enjeux liés au vieillissement de la population finistérienne comme majeurs. Avec le plan Bien vieillir en Finistère, l'ambition du Département est d'accompagner au mieux les personnes âgées à toutes les étapes et notamment, leur permettre de vieillir chez elles, au cœur des bourgs. C'est dans ce cadre que le Département formalise son engagement avec Âges & Vie »** a rappelé Maël DE CALAN.

(Extrait du Communiqué de presse).

Dinéault dispose depuis septembre 2021 d'un ensemble « Âges et Vie » au sein du lotissement Marcel CHARLES, pour 2 bâtiments de 8 places. Il est complet aujourd'hui. Plusieurs n° du Bulletin Municipal ont communiqué sur ce concept particulier. Ce type de logement privé est vraiment l'intermédiaire

entre vivre à son domicile, et Maisons de retraite ou EPHAD. Notre département (le seul des 4 départements bretons) posait de sérieux problèmes quant à l'obtention des aides demandées par les résidents. La convention signée par les deux parties résout, entre autre, ce « détail », répondant en même temps aux souhaits du Conseil Départemental.

C'est ainsi que la quinzaine de représentants des communes concernées (actuelles et futures) a été invité à signer cette convention à Brest. Guy LE FLOC'H, adjoint au Maire de Dinéault, s'est plié à cette formalité. (Texte et Images : Guy LE FLOC'H,)



Comité des Fêtes Marché De NOËL

Dimanche 3 décembre. C'est toujours le premier dimanche du mois de décembre que le Comité des Fêtes propose, son traditionnel Marché de Noël. Une fois de plus les exposants étaient aux rendez-vous et si les Dinéaultais n'étaient pas en reste, il faut saluer celles et ceux qui avaient effectué des déplacements plus lointains. Il faut reconnaître que l'offre était particulièrement riche et variée passant de l'alimentaire (pâtisserie, gâteaux, confitures et



autres) à la fabrication et à la réalisation de productions plus ludiques, (décorations, peluches...) ou encore à la proposition de produits de fabrication artisanale (faïence, céramique, bijoux, jouets en bois etc.), bref de quoi contenter, non seulement les plus exigeants, mais également les amateurs d'originalité.

C'est ainsi que la salle de La Tour d'Auvergne, du matin jusqu'au soir, bruissait de ce léger tintamarre « commercial » où, parfois, les négociations allaient bon train ! Ce véritable succès a vu défiler bon nombre de visiteurs entre les étals aux effets multicolores et présageant déjà des lumières de Noël ! Et puis soudain, le voilà, barbe blanche et tunique rouge, le panier bardé de friandises : le Père Noël, annoncé depuis le matin, est à l'heure et commence sa distribution de papillotes aux enfants ravis : ils viennent de rencontrer celui qui, dans quelques jours, fera leur bonheur au pied du sapin en faisant vivre la Magie de Noël !

Quant aux parents et visiteurs, ils ne sont pas oubliés : la buvette, mise à disposition par le Comité des Fêtes est à proximité et le stand de crêpes tenu par l'APEA de l'École Pierre DOUGUET et par l'APEL de l'École Ste ANNE n'est pas loin. Ils pourront se régaler avec une galette-saucisse spécialité prisée plus précisément en Ile-et-Vilaine et dans les Côtes d'Armor : en-cas composé d'une saucisse de porc roulée dans une galette de sarrasin, rappelons-le ! En tous cas une excellente journée...

(Texte Guy LE FLOC'H, images : Marie Louise BURLOT)

Générations Mouvement : Goûter de Noël

Ici aussi, c'est la tradition : le Goûter de Noël clôture



les activités de l'année de l'Association « Générations Mouvement, Club Sant Dispar ». Elle n'a pas dérogé à cette pratique et jeudi 21 décembre, une douzaine d'adhérents se sont retrouvés à la salle Ménéz Ty Lor. D'abord les retrouvailles autour des différents jeux : Cromino, Scrabble ou encore Belote ont eu la préférence, avant « d'attaquer » le vif du sujet : le goûter offert pour la circonstance et préparé par Aline LAINE et Geneviève LABAT. Les pains surprises étaient au menu principal accompagnés d'une boisson légère. Le café, ses gâteaux, ses fruits et ses décorations ne pouvaient cependant pas faire oublier le devenir de l'association (voir BM n° 21 page 8). Chacun émet les craintes de sa non reprise pour 2024. Pour l'heure, aucune solution ne semble émerger devant l'impossibilité de créer un bureau. Il serait vraiment dommage qu'elle disparaisse étant le seul maillon permettant aux personnes disponibles de se retrouver et son importance n'est donc pas à prouver. **Avis aux amateur(e)s, et si vous avez des idées faites le savoir à la mairie !**

La Bourse aux Plantes



Samedi 18 novembre. C'est la date qu'a choisi la Société d'Horticulture et d'Art Floral du bassin de Châteaulin pour organiser sa bourse aux plantes. Ce petit événement inhabituel s'est déroulé dans l'après-midi sous les halles semi-ouvertes de Dinéault. Jean-Yves PEZIVIN, président de l'association, est séduit par le concept qu'il présente : « Il s'agit d'un échange gratuit de végétaux types plantes vivaces, bulbes, boutures et autres graines, entre particuliers. Chacun apporte une ou plusieurs plantes afin de les échanger avec d'autres ». Une trentaine de personnes étaient présentes à cette occasion.

C'est aussi le moment pour redécouvrir cette association. Son secrétaire port-lau-niste, Jean-François Sévère précise que « l'association s'adresse à tous ceux qui s'intéressent à l'ornemental, le potager, le fruitier, l'art floral et à la protection de l'environnement », mais aussi à la gestion de l'eau, aux déchets verts, à l'enrichissement et à la protection naturelle du jardin. Les animateurs proposent des cours théoriques animés par des enseignants du lycée agricole, des travaux pratiques se faisant chez les adhérents, et des visites de jardins. Les cotisations annuelles (pour l'ensemble d'une famille) sont de l'ordre de 20 €. Contact : Jean-Yves PEZIVIN au 02 98 86 17 66.

Photo : Jean Yves PEZIVIN à DINEAULT. (Texte Guy LE FLOC'H, Photo : « Le Télégramme »)

La Mairie communique

Il est rappelé que les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales et des chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies. Les haies doivent être conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies communales ou sur les chemins ruraux. Les arbres, arbustes, haies, branches doivent en outre être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal. Ces opérations d'élagage sont effectuées à la diligence et aux frais des propriétaires ou des représentants. En cas de carence, la mairie pourrait faire effectuer les travaux aux frais des propriétaires (arrêté municipal n° 006.2024).

(Texte: Les Services Administratifs)

Pierre DOUGUET, le PNRA et... les arbres

Ce matin du 19 décembre 2023, les élèves de l'école publique de Dinéault (CE et CM) ont participé à un chantier de plantation de haies, initié par le Parc Naturel Régional d'Armorique qui est référent de l'Aire Éducative* de l'école. Maëla PERON a en effet sollicité Nora ABOT de l'EPAGA pour proposer aux élèves un chantier de plantation d'arbres, qui s'intègre dans le programme Breizh Bocage**.



Les élèves sont venus à pied depuis l'école de Dinéault situé à 2 km du site de plantation à Ty Voennec, chez Laurence et Jacky. Encadrés par les enseignants, parents d'élèves, le Parc d'Armorique et l'EPAGA, les élèves ont initié la plantation des 350 m de jeunes haies implantées pour abriter du vent et du soleil les chevaux, et pour favoriser la biodiversité (oiseaux mammifères, insectes, reptiles,...).

Les élèves ont fait les trous à la pelle et ont planté au moins un arbre chacun, (sorbier, bouleau, tilleul ou encore châtaigner) ou arbuste : bourdaine, viorne, troène, fusain, sureau noir... Au total, c'est plus d'une soixantaine d'arbres qui ont été plantés. Le reste de la plantation sera faite par les propriétaires durant l'hiver.

Cette sortie a permis aux élèves d'apprendre à reconnaître certaines essences d'arbres, la technique de plantation et leur a fait découvrir la campagne dinéaultaise via la marche entre l'école et le chantier de plantation. Les élèves étaient ravis de marcher, de planter les arbres, et ils ont demandé s'ils pourront revenir dans quelques années voir l'évolution de leurs arbres plantés.

* Une Aire Éducative est une zone naturelle ou semi-naturelle, laissée à la gestion des élèves d'une école de Cycle 3. Les élèves de l'école publique de Dinéault s'occupent de leur aire éducative depuis 2019.

** Cette plantation a eu lieu dans le cadre du programme Breizh Bocage, commun à l'ensemble de la Région Bretagne, où les agriculteurs, collectivités et particuliers (sous certaines conditions) peuvent bénéficier d'une prise en charge à 100% de travaux de création/restauration de haies. Depuis 2013, l'EPAGA (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Aulne) anime le programme Breizh Bocage sur une soixantaine de communes du bassin versant de l'Aulne, et c'est une trentaine de km de travaux qui ont été réalisés, avec chaque année environ 5 km de haies plantées.

(Texte: Nora ABOT. Images : Maëla PERON)

Pierre DOUGUET : Le Père Noël de passage...

Aidé par quatre parents d'élèves, le père Noël (également membre de l'APEA !) a fait escale à Dinéault ce jeudi. Il s'est arrêté à la salle de la Tour d'Auvergne pour rencontrer les élèves de l'école. Après un petit message de bienvenue, chaleureusement accueilli par les élèves et l'équipe pédagogique, il a distribué ses cadeaux. Et il n'est pas avare, ce père Noël ! Chaque enfant s'est vu remettre un livre, une clémentine et un chocolat. Une demi-douzaine de livres a aussi été remise à chaque classe, en plus d'un cadeau adapté à chaque niveau. Les membres de l'équipe (ATSEM, AESH, professeurs des écoles) ont aussi été gâtées. La générosité du père Noël a été rendue possible par le travail acharné d'une équipe de bénévoles de l'APEA. En effet, les fonds qui ont permis l'achat de ces cadeaux proviennent essentiellement de ceux récoltés au Marché de Noël. L'engagement paye ! N'hésitez pas à nous rejoindre: on a toujours besoin de bras ! La rencontre entre le père Noël et les enfants s'est terminée en chansons. Un petit rappel pour les retardataires : si le broyage des sapins n'est pas encore effectué, renseignez-vous, vous pouvez toujours les apporter à l'école...



(Texte: images APEA Pierre DOUGUET)

Les colis de Noël Le repas de début d'année et les Aînés

Le Père Noël, dans son long périple, n'a pas oublié les Aînés. Il lui avait été demandé de préparer pour les personnes de 85 ans et plus un colis de Noël distribué avant le 24 décembre aux personnes qui vivent à leur domicile (39 colis ont été distribués par les élus) et 33 ont été déposés aux personnes originaires de Dinéault et / ou vivant en établissement (Ehpad et Âges&Vie). Les paniers garnis (pour les personnes à domicile) ont été préparés et patiemment emballés par Sabrina (La P'tite Supérette), et les colis « établissements » ont été concoctés par Céline (pharmacie) avec principalement des produits de toilette. Patrice a mis sa touche avec un sachet de frites ou une tablette de chocolat glissés dans chaque composition. Le CCAS remercie les commerçants pour leur implication dans la composition des paniers.



Le repas pour les Aînés de Dinéault sera proposé au cours du printemps, le mercredi 27 mars 2024 à la salle de La Tour d'Auvergne comme chaque fois. Un rappel sera effectué par les moyens de communications habituels.

(Texte, images Hélène POULIQUEN)

Le Parc naturel régional d'Armorique a lancé cette année un appel à manifestation d'intérêt auprès des communes pour mettre en avant la nature et préserver la biodiversité sur le territoire, l'une de ses missions phare. Végétalisation d'une cour d'école, d'un cimetière, de places dans les bourgs, création de vergers... Dix communes ont répondu à l'appel avec des projets concrets qui bénéficieront de l'aide du Parc d'Armorique à l'horizon 2025.

L'appel à manifestation d'intérêt lancé en juin 2023 auprès des 44 communes du territoire s'inscrit dans le cadre d'un ambitieux programme porté par le Parc en faveur de la trame verte et bleue sur le territoire.

Ce programme qui bénéficie du soutien financier de l'Europe et de la Région permet notamment au Parc d'accompagner des projets d'aménagement, de gestion, de préservation et de restauration des espaces habités. L'objectif : limiter la fragmentation des milieux naturels et renaturer les espaces urbanisés.

L'enveloppe globale de 200 000 euros allouée à ce programme va permettre aux équipes du Parc naturel régional d'Armorique de fournir un accompagnement financier et technique aux communes souhaitant développer la trame verte et bleue à travers des travaux d'aménagement (création de vergers, de haies, désimperméabilisation des sols par de la végétalisation...).

La trame verte et bleue, de quoi parle-t-on ?

Engagement phare du Grenelle de l'Environnement en matière de biodiversité, la trame verte et bleue est une démarche qui vise à maintenir et reconstituer un couloir écologique entre des réservoirs de biodiversité pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... La nature doit en effet être préservée partout, et pas seulement dans certains lieux remarquables comme les réserves naturelles, les zones Natura 2000 etc...

Les communes participantes et les projets sélectionnés :

La participation était au rendez-vous avec une quinzaine de candidatures, 10 communes ont été sélectionnées.

Face à la qualité des projets reçus, le comité syndical du Parc a souhaité attribuer un budget pour toutes les communes ayant déposé un dossier. Il s'agit des communes de : Châteaulin, Commana, Dinéault, Hanvec, Le Faou, Logonna-Daoulas, Plounéour-Ménez, Rosnoën, Sizun et Telgruc sur Mer.

En 2024-2025, le Parc va ainsi apporter une **aide financière et technique** aux projets suivants :

- **Aide au financement de l'étude** pour la végétalisation de la cour de l'école élémentaire, Marie Curie de **Châteaulin** ; - **Aide au financement des travaux** pour la végétalisation des places de la commune de **Commana** ; - **Aide au financement des travaux** pour la végétalisation d'une entrée de bourg à **Dinéault** ; - **Aide au financement des travaux** pour la végétalisation de l'école publique Per Jakez Helias de **Hanvec** ; - **Aide au financement de l'étude et des travaux** pour pérenniser et conserver la lignée d'arbres quasi-centenaires de la commune du **Faou** ; - **Aide au financement des travaux** pour la végétalisation de l'espace de loisir de **Logonna Daoulas** ; - **Aide au financement** de la création de vergers sur la commune de **Plounéour-Menez** ; - **Aide au financement de l'étude et des travaux** pour la végétalisation de la cour de l'école, de la place de la mairie et des abords de la salle polyvalente sur la commune de **Rosnoën** ; - **Aide au financement des travaux** de la végétalisation du centre-bourg de **Sizun** ; - **Aide au financement de l'étude et des travaux** pour la végétalisation du cimetière de la commune de **Telgruc sur mer**.

Quels impacts positifs pour la nature et sa biodiversité ?

Si ces projets répondent au besoin de nature des habitants (voir encadré 2), leur concrétisation sera également un coup de pouce pour la biodiversité. ✓ Des arbres pas seulement décoratifs : Source de nourriture ou d'habitat pour de nombreux oiseaux, insectes et petits mammifères, l'arbre est un véritable refuge pour la biodiversité. Son retour en ville permet ainsi d'attirer des espèces qui ne seraient pas là autrement. ✓ Sous nos pieds, la biodiversité : Méconnu du grand public, le sol abrite pourtant une part de biodiversité plus importante que la surface de la terre (vers de terre, bactéries et champignons). Sa désimperméabilisation lui permet de retrouver ses fonctions essentielles, qui font du sol la base de la vie pour tous les êtres vivants : filtrage et stockage de l'eau, participation au cycle de nombreux éléments nécessaires au développement des plantes, apport de nourriture pour de nombreuses espèces. ✓ La végétation au service de la lutte contre la pollution : Outre ses bienfaits pour la biodiversité, la végétalisation des espaces habités permet de réduire la pollution de l'air, des sols, de l'eau mais aussi des pollutions auxquelles l'on pense moins comme la pollution lumineuse et sonore. Elle permet aussi de lutter contre les îlots de chaleur. On parle alors de solution d'adaptation fondée sur la Nature puisqu'il s'agit d'une démarche d'adaptation au changement climatique qui s'appuie sur la nature et ses multiples services.

Un défi prioritaire pour les habitants du Parc

Face à l'urgence d'adapter les villes au changement climatique et de lutter contre l'érosion de la biodiversité, les projets soutenus font écho aux attentes des habitants du Parc d'Armorique.

Concertés en 2023 lors d'une enquête en ligne sur le futur projet de territoire, 72% des répondants ont rappelé que la protection et la restauration de la nature était pour eux une priorité.

Les prochaines étapes :

Le Parc d'Armorique s'apprête à lancer les marchés pour sélectionner l'ensemble des prestataires qui prendront part à l'aventure afin de lancer les premiers chantiers au début du printemps. Un retour d'expérience sera fait à l'issue de ce vaste programme de travaux pour inspirer les communes du territoire et déployer d'autres projets d'aménagement en faveur de la biodiversité.

(Texte : PNRA)

Le projet proposé par la commune de Dinéault, s'inscrit dans le cadre du programme global de l'aménagement du bourg.

Le périmètre proposé est celui de la zone du rond point de Croas ar Guilly, qui nécessite une mise en valeur d'« entrée » de bourg en s'appuyant sur les compétences et les valeurs prônées par le Parc. Plusieurs objectifs sont visés par cet aménagement : la désimperméabilisation, le paysage, l'intégration d'arbres etc...

(Texte et image : Guy LE FLOC'H)



DIVERS Influenza Aviaire

INFLUENZA AVIAIRE

LE VIRUS CIRCULE ACTUELLEMENT SUR DES OISEAUX MARINS.

Ce virus n'est pas transmissible à l'homme mais il peut affecter les oiseaux domestiques.

RAPPEL

Mesures de prévention pour protéger les élevages avicoles

PROMENEURS :

Afin de limiter la diffusion du virus, veuillez rester sur les chemins balisés et ne pas vous approcher ni nourrir les oiseaux sauvages. Évitez tout contact avec des surfaces contaminées avec des déjections d'oiseaux. Évitez que votre chien n'approche les oiseaux ou les cadavres. Après votre promenade dans une zone fréquentée par les oiseaux marins lavez soigneusement la semelle de vos chaussures avec un détergent (liquide vaisselle), et désinfectez les ensuite avec une solution javellisée. Évitez de vous rendre dans un élevage de volailles ou une basse-cour.

SI VOUS TROUVEZ DES OISEAUX MORTS : OISEAUX MORTS,

Ne pas les toucher et noter le lieu de découverte (si possible le géolocaliser). Signalez le à la mairie ou au 02 98 82 69 24 (service départemental de l'Office français de la biodiversité – OFB)

PARTICULIERS DETENEURS DE VOLAILLES : Déclarez vos animaux à la mairie du lieu de détention. Surveiller quotidiennement vos oiseaux et si une mortalité anormale est constatée : conservez les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire. Protéger le stock d'aliments, de litière de l'humidité et aussi de tout risque de contamination (contact avec d'autres oiseaux) y compris pour l'eau et les abreuvoirs. Ne pas se rendre dans des élevages de volailles, y compris des petites fermes avec vente de produits sur place, sans prendre de précautions (nettoyer vos vêtements avant et après la visite, ne pas toucher le matériel de l'élevage ni les oiseaux...). Nettoyer et désinfecter régulièrement l'endroit où vivent les oiseaux et l'équipement utilisé pour leur entretien. Pour ce faire, ne jamais utiliser d'eau de surface (mare, ruisseau, eau de pluie...).

(Communiqué : Préfecture)

Plaquettes d'adresses.

URGENT

La Mairie précise une fois de plus que les plaques des nouvelles adresses sont à votre disposition en Mairie depuis plusieurs semaines. Passer les récupérer aux horaires d'ouverture de la Mairie.

Merci pour votre collaboration

Bibliothèque : Nouveautés Cercle de Lecture.



Bibliothèque municipale: des bénévoles et des livres vous y attendent !

En ce début d'année, si vous aimez lire, la bibliothèque municipale de Dinéault est faite pour vous ! De **nombreuses nouveautés** ont été acquises fin 2023 et notamment la plupart des prix littéraires. Nous enrichirons notre stock début février en allant

chercher environ 200 livres à la Bibliothèque du Finistère.

La **cotisation annuelle par famille** est de 10 €....soit le prix d'un livre de poche ! A noter aussi que l'adhésion à la bibliothèque de Dinéault vous permet d'accéder aux ressources numériques considérables de la bibliothèque du Finistère.

Les lectrices et lecteurs désireux de partager leurs impressions de lecture peuvent le faire au sein d'un **Cercle de lecture** qui se réunit périodiquement autour de 3 ou 4 livres sélectionnés la fois précédente.

Nous sommes **ouverts** le mercredi de 14 h à 16h30, le samedi de 9h30 à 12h ainsi que le 1er lundi de chaque mois de 9h30 à 11h30.

Enfin, un **portail "en ligne"** <https://dineault.bibenligne.fr/> est accessible aux abonnés qui peuvent ainsi, de chez eux, consulter les nouveautés l'état de leur compte ou prolonger leurs emprunts.

Nous vous attendons !

(Texte : Vincent TRUELLE, Equipe des Bénévoles)

Naissances

Koupaia **ANDRO KERSALE**
née le 10 novembre 2023

Marec **FAHMI FINGAR**, né le
14 novembre 2023

Décès :

Marie-Antoinette **RUAUDEL**, 68 ans, le 15 novembre
Eliane **BODIN** née HASCOËT, 86 ans, le 14 décembre
Hervé **MIOSSEC**, 92 ans, le 21 décembre

Jeanine **DUPRÉ** née MATHIEU, 93 ans, le 25 décembre 2023

Marie **FEILLANT** née BRELIVET, 84 ans, le 3 janvier 2024

Marie **PELLIET-NICOLAS** née CORNEC, 77 ans, le 11 janvier 2024



L'expression
de
l'opposition

Pas de communiqué